



Informé, sensibiliser et faire participer les salariés, c'est essentiel pour réussir sa démarche de mobilité !

Le succès d'un plan de déplacements entreprise (PDE) repose sur la même condition que tout projet : une fois lancé, il doit pouvoir s'inscrire dans la durée. Pour ce faire, la méthode la plus efficace est bien connue : mobiliser les salariés par des actions de communication régulières ainsi que des animations ponctuelles. Découvrez comment procéder et quels outils sont à votre disposition pour vous aider à faire évoluer durablement les comportements de vos salariés.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Obtenir l'adhésion des salariés est une condition indispensable de réussite. Pour créer une vraie dynamique, il est nécessaire de les associer de la façon la plus large possible, dès le lancement puis tout au long de la démarche.

> Le déficit de communication et d'animation est l'une des causes de non-succès d'un plan de déplacements entreprise (Source : évaluation des PDE en Alsace, ADEME, 2011). Les entreprises interrogées par l'ADEME l'ont confirmé : seules une communication soutenue et des animations régulières permettent de remédier à la résistance au changement des salariés et de faire vivre le projet dans le temps (Source : Étude sur les besoins en conseil en mobilité en Alsace, ADEME/alter éc(h)o, 2014).



COMMENT METTRE TOUS LES ATOUTS DE VOTRE CÔTÉ ?

PROPOSEZ DES ANIMATIONS POUR ENCLENCHER LA TRANSITION VERS UN CHANGEMENT PÉRENNE

Les transports en commun, comme le vélo, souffrent souvent d'une mauvaise image (durée des trajets, contraintes...), faute d'avoir été essayés. Tous les moyens sont bons pour matérialiser l'incitation : équipements (abri vélo, parking covoiturage...), formation (éco-conduite), accompagnement (coach mobilité) et animation (journées d'essai, mises en relation pour du covoiturage).

COMMUNIQUEZ DÈS LE DÉBUT DE LA DÉMARCHE

C'est un facteur primordial pour favoriser son appropriation et vous assurer que vos salariés prendront part aux actions mises en place à leur attention, et ce, de manière durable.

FAITES DURER LA DÉMARCHE DANS LE TEMPS

Proposez des animations régulières pour permettre à vos salariés de découvrir et tester des modes de déplacement qu'ils ne connaissent pas. C'est le meilleur moyen de lever les freins tout en « sortant du quotidien ». Exemple : mettre en place un défi « Une journée en transports en commun ».

3 LEVIERS INCONTOURNABLES POUR FAVORISER LE SUCCÈS DE VOTRE PDE

Concertez et fédérez vos salariés dès le départ

Plus ils seront impliqués tôt dans la démarche, plus celle-ci sera une réussite. Vous pouvez diffuser un questionnaire ou mener une enquête « flash » sur le parking ou à l'entrée de l'entreprise pour adresser un état des lieux des pratiques. Pour sensibiliser davantage vos équipes, des groupes de travail et d'expression libre peuvent être mis en place avec des salariés volontaires ayant déjà adopté un mode de transport différent de la voiture individuelle.

Adoptez un plan de communication pertinent et efficace

Le projet doit être initié en expliquant clairement les intérêts et objectifs à vos salariés. Afin de les rassurer, des informations précises et concrètes doivent être apportées (méthode, déroulement et calendrier), sans oublier de mettre en avant les impacts négatifs d'une utilisation non rationalisée de la voiture. Après avoir diffusé les résultats de l'enquête mobilité ou des groupes de travail, communiquez à vos salariés les actions proposées afin de faire adhérer le plus grand nombre. Tout au long du projet, la dynamique doit être entretenue via différents supports de communication écrite (affichage, lettre d'information, sites internet...) et orale (interventions dans les comités de direction et d'entreprise, réunions d'information...). Dans ce cadre, n'hésitez pas à valoriser des expériences vécues et les bonnes pratiques.

Organisez des animations ludiques et impliquantes

Les possibilités sont multiples : veillez simplement à ce que vos initiatives reflètent l'esprit et la culture de votre entreprise. Voici quelques exemples :

- journée de promotion des modes alternatifs à la voiture 'solo' avec stands de partenaires (durant, par exemple, la Semaine européenne de la mobilité et de la sécurité routière qui se déroule chaque année en septembre, la Semaine du développement durable...);
- journée de test de nouveaux matériels (vélos à assistance électrique, systèmes d'autopartage...);
- petits déjeuners ouverts pour les salariés cyclistes ou les covoitureurs, pique-nique de la mobilité...;
- challenges internes ou inter-entreprises du type « Une semaine sans ma voiture » ou « Les 3 jours du covoiturage ».

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

